



ARTICLE 4 : véhicule

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la réglementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers les organisateurs.

Un extincteur, un triangle de pré-signalisation et une roue de secours sont obligatoires pour chaque véhicule.

ARTICLE 5 : conducteur

Le conducteur doit être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire : ces documents seront contrôlés avant le départ. Le conducteur ne devant pas faire l'objet d'une procédure de suspension du permis de conduire.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation, et resteront à la charge des participants.

ARTICLE 6 : assurance

Les véhicules devront être couverts par une **assurance responsabilité civile et personnes transportées**, et bénéficier de leur propre **assistance dépannage**.

Une police d'assurance sera souscrite par l'organisation pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus en cours de randonnée, les conséquences péquénaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants du fait des dommages corporels et matériels causés aux spectateurs ou à des tiers. Les garanties dommages, vol et assistance dépannage sont exclues.

ARTICLE 7 : vérifications

L'organisation vérifiera la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement ainsi que son état général. Elle pourra refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité.

ARTICLE 8 : publicité

Les participants s'engagent à porter la publicité de l'organisation.

Ils cèdent leur droit à l'image à l'organisation qui pourra les diffuser selon ses besoins sur quelque support que ce soit, existant ou à venir.

ARTICLE 9 : réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise.

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

ARTICLE 10 : modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des circonstances.

ARTICLE 11 : annulation

En cas d'annulation du "35^{ème} Virou Virou", les participants seront intégralement remboursés.

Les participants déclarant forfait seront remboursés en totalité si l'organisation en est informée **avant le 15 juin 2026**. Dans le cas contraire, les droits d'inscription de la voiture resteront équis à l'organisation.



35^{ème} VIROU VIROU

24 - 25 - 26 - 27 juin 2026

Association à but non lucratif, type loi de 1901, fondée le 24 octobre 1985 – Adhésion FFVE n° 907



35^{ème} VIROU VIROU

24 - 25 - 26 - 27 juin 2026

PROGRAMME

Les ALPES du SUD

Les routes de la COUPE des ALPES

Les routes du RALLYE de MONTE CARLO

mercredi 24 juin

08:30 Accueil des participants à Opio au Château de la Bégude

09:45 1^{ère} étape (120 km)

Opio, St Vallier, Logis du Pin, Comps, Aiguines, Salles/Verdon

14:30 2^{ème} étape (170 km)

Salles, la Palud, Castellane, Thorame, Barrême, Digne les Bains

jeudi 25 juin

08:30 3^{ème} étape (165 km)

Digne, Seyne, Chorges, Embrun, Guillestre, Col de Vars, Jausiers

14:30 4^{ème} étape (165 km)

Jausiers, Espinasses, la Motte du Caire, Sisteron, Thoard, Digne

vendredi 26 juin

08:30 5^{ème} étape (135 km)

Digne, St André, Colmars, Col des Champs, Guillaumes, Valberg

14:30 6^{ème} étape (165 km)

Valberg, Puget Théniers, St Auban, Castellane, Châteauredon, Digne

samedi 27 juin

08:30 7^{ème} étape (145 km)

Digne, Col du Corobin, Logis du Pin, Gréolières, Castagniers

15:00 Clôture



35^{ème} VIROU VIROU

24 - 25 - 26 - 27 juin 2026

REGLEMENT

ARTICLE 1 : présentation

L'Amicale Azuréenne des Amateurs d' ALPINE organise les 24 - 25 - 26 - 27 juin 2026 une randonnée touristique dénommée "35^{ème} VIROU VIROU", se déroulant sur routes ouvertes à la circulation.

L'équipage de chaque voiture recevra au départ un carnet de route portant les indications nécessaires.

ARTICLE 2 : admissibilité

Sont admises en priorité les **ALPINE** classiques (1955-1995). Les **ALPINE A110** de la gamme actuelle (2018-2026) sont admises en complément sur liste d'attente. Les **autres voitures** sont admises en **accompagnatrices** sur liste d'attente. Les **voitures non immatriculées** ne sont pas admises. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement. Le nombre maximum de voitures admises est de **30**.

ARTICLE 3 : engagement

Les demandes d'engagement devront être retournées dûment remplies et signées, accompagnées des droits d'inscription, comprenant le carnet de route, 2 plaques "rallye", 2 photographies sur route dans la mesure des possibilités techniques à condition d'effectuer le parcours incluant les points photographiques prévus, la restauration et l'hébergement en hôtel, fixés selon le barème suivant :

mercredi 24 juin	voiture	60 € club ALPINE	70 € hors club
	déjeuner	45 € par personne	
	dîner	30 € par personne	
	hôtel	140 € pour 1 chambre / for 1 room	200 € pour 2 chambres
jeudi 25 juin	voiture	60 € club ALPINE	70 € hors club
	déjeuner	45 € par personne	
	dîner	30 € par personne	
	hôtel	140 € pour 1 chambre / for 1 room	200 € pour 2 chambres
vendredi 26 juin	voiture	60 € club ALPINE	70 € hors club
	déjeuner	45 € par personne	
	dîner	30 € par personne	
	hôtel	140 € pour 1 chambre / for 1 room	200 € pour 2 chambres
samedi 27 juin	voiture	30 € club ALPINE	40 € hors club
	déjeuner	60 € par personne	

La date limite d'inscription est fixée au 15 juin 2026.

Toute demande d'engagement non accompagnée de tout ou partie des droits ne sera pas enregistrée.

En cas de refus d'engagement de la part des organisateurs, les droits seront intégralement remboursés.



35^{ème} VIROU VIROU
24 - 25 - 26 - 27 juin 2026

BULLETIN d' INSCRIPTION

EQUIPAGE / TEAM

Pilote / Driver

Nom / Name Prénom / First Name

Adresse / Address

Club ALPINE Téléphone - Phone +

mél / e-mail @

Copilote / Navigator

Nom / Name Prénom / First Name

VOITURE / CAR

Modèle / Model

Cylindrée / Cubic Volume cm³ Année / Year

Immatriculation / Number plate

Assurance / Insurance Contrat / Number

ENGAGEMENT / REGISTRATION

Sélectionnez vos options, spécifiez le nombre de personnes, de chambres et de lits, et calculez le montant total.
 Select your options, specify the number of persons, of rooms and beds, and compute the total amount.

mercredi 24 juin	voiture / car	60 € club ALPINE	70 € hors club	= . . . €
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 lits / beds	déjeuner / lunch	45 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	dîner / dinner	30 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	hôtel / hotel	140 € pour 1 chambre / room	200 € pour 2 chambres	= . . . €
jeudi 25 juin	voiture / car	60 € club ALPINE	70 € hors club	= . . . €
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 lits / beds	déjeuner / lunch	45 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	dîner / dinner	30 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	hôtel / hotel	140 € pour 1 chambre / room	200 € pour 2 chambres	= . . . €
vendredi 26 juin	voiture / car	60 € club ALPINE	70 € hors club	= . . . €
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 lits / beds	déjeuner / lunch	45 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	dîner / dinner	30 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	hôtel / hotel	140 € pour 1 chambre / room	200 € pour 2 chambres	= . . . €
samedi 27 juin	voiture / car	30 € club ALPINE	40 € hors club	= . . . €
	déjeuner / lunch	60 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
			TOTAL	= . . . €

Paiement par chèque à l'ordre de l' A.A.A.A. / Payment by check ordered to A.A.A.A.

Par virement / Bank transfer IBAN FR76 1910 6006 0200 3818 7201 788 BIC AGRIFRPP891

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agrément entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à le

Signature PILOTE

Signature COPILOTE



35^{ème} VIROU VIROU
24 - 25 - 26 - 27 juin 2026

BULLETIN d' INSCRIPTION

EQUIPAGE / TEAM

Pilote / Driver

Nom / Name Prénom / First Name

Adresse / Address

Club ALPINE Téléphone - Phone +

mél / e-mail @

Copilote / Navigator

Nom / Name Prénom / First Name

VOITURE / CAR

Modèle / Model

Cylindrée / Cubic Volume cm³ Année / Year

Immatriculation / Number plate

Assurance / Insurance Contrat / Number

ENGAGEMENT / REGISTRATION

Sélectionnez vos options, spécifiez le nombre de personnes, de chambres et de lits, et calculez le montant total.
 Select your options, specify the number of persons, of rooms and beds, and compute the total amount.

mercredi 24 juin	voiture / car	60 € club ALPINE	70 € hors club	= . . . €
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 lits / beds	déjeuner / lunch	45 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	dîner / dinner	30 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	hôtel / hotel	140 € pour 1 chambre / room	200 € pour 2 chambres	= . . . €
jeudi 25 juin	voiture / car	60 € club ALPINE	70 € hors club	= . . . €
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 lits / beds	déjeuner / lunch	45 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	dîner / dinner	30 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	hôtel / hotel	140 € pour 1 chambre / room	200 € pour 2 chambres	= . . . €
vendredi 26 juin	voiture / car	60 € club ALPINE	70 € hors club	= . . . €
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 lits / beds	déjeuner / lunch	45 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	dîner / dinner	30 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
	hôtel / hotel	140 € pour 1 chambre / room	200 € pour 2 chambres	= . . . €
samedi 27 juin	voiture / car	30 € club ALPINE	40 € hors club	= . . . €
	déjeuner / lunch	60 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . . €
			TOTAL	= . . . €

Paiement par chèque à l'ordre de l' A.A.A.A. / Payment by check ordered to A.A.A.A.

Par virement / Bank transfer IBAN FR76 1910 6006 0200 3818 7201 788 BIC AGRIFRPP891

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agrément entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à le

Signature PILOTE

Signature COPILOTE